

# **Commission des champs de bataille nationaux**

**États financiers**

**31 mars 2018**

## **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :  
Michèle Gagné, La Secrétaire

La version originale a été signée par :  
Bernard Laquerre, Directeur de l'administration

Québec, Canada  
Le 20 juin 2018

# Rapport des auditeurs indépendants

## À la Ministre du Patrimoine canadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Commission des champs de bataille nationaux** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Commission des champs de bataille nationaux** au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Québec, Canada  
Le 20 juin 2018

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

## Commission des champs de bataille nationaux

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
<b>Passifs</b>				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 038 147	\$	1 170 551	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	88 168		113 718	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	158 674		129 673	
Avantages sociaux futurs (note 9)	159 081		173 043	
<b>Total des passifs nets</b>	<u>1 444 070</u>		<u>1 586 985</u>	
<b>Actifs financiers</b>				
Montant à recevoir du Trésor	697 247		1 212 279	
Débiteurs (note 5)	399 576		87 945	
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<u>1 096 823</u>		<u>1 300 224</u>	
<b>Dette nette ministérielle</b>	<u>347 247</u>		<u>286 761</u>	
<b>Actifs non financiers</b>				
Immobilisations corporelles (note 6)	17 306 274		18 257 634	
<b>Total des actifs non financiers</b>	<u>17 306 274</u>		<u>18 257 634</u>	
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<u>16 959 027</u>	\$	<u>17 970 873</u>	\$

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :  
Michèle Gagné, La Secrétaire

La version originale a été signée par :  
Jean Pierre Robert, Le Président

Québec, Canada  
Le 20 juin 2018

## Commission des champs de bataille nationaux

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	
	<b>Résultats prévus</b>			
<b>Charges (note 8)</b>				
Conservation et mise en valeur	2 375 539	\$ 2 415 323	\$ 2 358 137	\$
Éducation et services publics	1 075 665	1 151 080	1 056 015	
Services internes	7 064 149	7 526 001	6 505 251	
<b>Total des charges</b>	<b>10 515 353</b>	<b>11 092 404</b>	9 919 403	
<b>Revenus</b>				
Stationnements	1 090 000	1 607 220	1 249 178	
Activités pédagogiques et accueil	570 000	628 494	572 276	
Loyers	127 000	267 522	207 263	
Autres revenus	120 000	357 380	232 706	
<b>Total des revenus</b>	<b>1 907 000</b>	<b>2 860 616</b>	2 261 423	
<b>Coût de fonctionnement</b>	<b>8 608 353</b>	<b>8 231 788</b>	7 657 980	
Excédent des charges de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les charges de fiducie) (note 7)	<u>6 962</u>	<u>(104 820)</u>	<u>(38 727)</u>	
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert</b>	<b>8 615 315</b>	<b>8 126 968</b>	7 619 253	
<b>Financement du gouvernement et transfert</b>				
Encaisse nette fournie par le gouvernement		7 341 084	6 578 830	
Diminution (augmentation) des montants à recevoir du Trésor		(515 032)	504 511	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		289 070	272 003	
<b>Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert</b>		<b>1 011 846</b>	263 909	
<b>Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice</b>		<b>17 970 873</b>	18 234 782	
<b>Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice</b>		<b>16 959 027</b>	<b>\$ 17 970 873</b>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission des champs de bataille nationaux

État de la variation de la dette nette ministérielle

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert</b>	<b>1 011 846</b>	\$	263 909	\$
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	196 972		1 103 653	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 148 332)		(1 151 209)	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	—		(219 808)	
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(951 360)</b>		<b>(267 364)</b>	
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>60 486</b>		<b>(3 455)</b>	
<b>Dette nette ministérielle - début de l'exercice</b>	<b>286 761</b>		290 216	
<b>Dette nette ministérielle - fin de l'exercice</b>	<b>347 247</b>	\$	286 761	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission des champs de bataille nationaux

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2018</u>		<u>2017</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	8 126 968	\$	7 619 253
Éléments n'affectant pas l'encaisse:			
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 148 332)		(1 151 209)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	—		(219 808)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(289 070)		(272 003)
Variations de l'état de la situation financière			
Augmentation des débiteurs	311 631		39 831
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	132 404		(555 490)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	(29 001)		11 148
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	25 550		(5 107)
Diminution des avantages sociaux futurs	13 962		8 562
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<u>7 144 112</u>		<u>5 475 177</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>196 972</u>		<u>1 103 653</u>
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	<u>196 972</u>		<u>1 103 653</u>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<u><u>7 341 084</u></u>	\$	<u><u>6 578 830</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# **Commission des champs de bataille nationaux**

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

## **1. Pouvoirs et objectifs**

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

## **2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2017-2018. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2017-2018.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.



## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, la Commission a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

<b>Normes</b>	<b>Adoptions</b>
SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
SP 3210, Actifs	Prospective
SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
SP 3380, Droits contractuels	Prospective
SP 3410, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission. Les incidences se limitant, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### 3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

#### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	(en dollars)	
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert</b>	<b>8 126 968</b>	<b>\$ 7 619 253</b>
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 148 332)	(1 151 209)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	(219 808)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(289 070)	(272 003)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	25 550	(5 107)
Diminution des avantages sociaux futurs	13 962	8 562
Provision incluse dans les créditeurs et charges à payer	(100 000)	—
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(711)	(420)
Revenus non fiscaux	2 820 814	2 201 507
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	105 531	39 147
<b>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>1 427 744</b>	<b>600 669</b>
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	196 972	1 103 653
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:</b>	<b>196 972</b>	<b>1 103 653</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>9 751 684</b>	<b>\$ 9 323 575</b>

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### (b) Autorisations fournies et utilisées

	<b>2018</b>		2017	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	<b>7 007 815</b>	\$	6 958 736	\$
Autorisations parlementaires non utilisées	<b>(250 821)</b>		(323 089)	
	<b>6 756 994</b>		6 635 647	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	<b>477 747</b>		486 422	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	<b>2 516 943</b>		2 201 506	
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>9 751 684</b>	<b>\$</b>	<b>9 323 575</b>	<b>\$</b>

### 4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la Commission:

	<b>2018</b>		2017	
	(en dollars)			
Crédoeurs courants	<b>596 365</b>	\$	830 301	\$
Temps compensatoire à payer	—		2 250	
Salaires courus	<b>419 882</b>		330 257	
Taxes à la consommation perçues	<b>21 900</b>		7 743	
<b>Total des crédoeurs et des charges à payer</b>	<b>1 038 147</b>	<b>\$</b>	<b>1 170 551</b>	<b>\$</b>

### 5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	<b>2018</b>		2017	
	(en dollars)			
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	<b>303 872</b>	\$	—	\$
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	<b>76 860</b>		69 550	
Débiteurs - autres ministères et organismes	<b>18 844</b>		18 395	
<b>Total des débiteurs</b>	<b>399 576</b>	<b>\$</b>	<b>87 945</b>	<b>\$</b>

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### 6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2018	2017
Terrain	724 710 \$	— \$	— \$	724 710 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	11 007 082	43 810	—	11 050 892	6 041 665	384 636	—	6 426 301	4 624 591	4 965 417
Travaux et infrastructure	17 626 860	26 067	—	17 652 927	5 858 781	581 862	—	6 440 643	11 212 284	11 768 079
Matériel et outillage	1 340 415	32 095	—	1 372 510	992 159	57 043	—	1 049 202	323 308	348 256
Véhicules	1 359 288	86 339	113 562	1 332 065	999 342	89 910	113 562	975 690	356 375	359 946
Matériel informatique	342 890	8 661	—	351 551	277 014	28 701	—	305 715	45 836	65 876
Logiciels informatiques	245 137	—	—	245 137	219 787	6 180	—	225 967	19 170	25 350
<b>Total</b>	<b>32 646 282 \$</b>	<b>196 972 \$</b>	<b>113 562 \$</b>	<b>32 729 792 \$</b>	<b>14 388 748 \$</b>	<b>1 148 332 \$</b>	<b>113 562 \$</b>	<b>15 423 518 \$</b>	<b>17 306 274 \$</b>	<b>18 257 634 \$</b>

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'élève à 1 148 332 \$ (1 151 209 \$ en 2017).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est de 29 566 \$ au 31 mars 2018 (451 182 \$ en 2017).

La perte sur l'aliénation d'immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'élève à 0 \$ (219 808 \$ en 2017)

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### 7. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	<b>2018</b>		2017	
	(en dollars)			
Charges				
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>33 170</b>	\$	33 170	\$
Services professionnels	<b>711</b>		420	
<b>Total des charges</b>	<b>33 881</b>		33 590	
Revenus				
Intérêts	<b>5 911</b>		3 548	
Divers	<b>99 620</b>		35 599	
<b>Total des revenus</b>	<b>105 531</b>		39 147	
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :				
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>33 170</b>		33 170	
<b>Excédent des revenus sur les charges de fiducie</b>	<b>(104 820)</b>		(38 727)	
Solde au début de l'exercice	<b>814 423</b>		775 696	
<b>Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada</b>	<b>919 243</b>	\$	814 423	\$

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2018 et 2017 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 107 965 \$ au 31 mars 2018 (74 795 \$ au 31 mars 2017), pour une valeur nette de 103 605 \$ au 31 mars 2018 (136 775 \$ au 31 mars 2017).

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### 8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur** regroupent les services suivants :

- Les services d'infrastructures et projets qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Le service des espaces verts qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;
- Les services de sûreté qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'**éducation et services publics** regroupent les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;
- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

### RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	<b>2018</b>		<b>2017</b>	
		(en dollars)		
Salaires et avantages sociaux	<b>4 645 009</b>	\$	4 245 112	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	<b>2 591 712</b>		1 357 681	
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 148 332</b>		1 151 209	
Services professionnels	<b>854 505</b>		810 578	
Fournitures et équipements	<b>695 165</b>		786 753	
Entretien et réparation	<b>672 443</b>		798 403	
Publicité	<b>273 004</b>		339 442	
Transport et communication	<b>119 415</b>		117 584	
Location	<b>79 902</b>		91 933	
Autres subventions et paiements	<b>12 917</b>		900	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	<b>—</b>		219 808	
<b>Total des charges</b>	<b>11 092 404</b>	<b>\$</b>	<b>9 919 403</b>	<b>\$</b>



## **Commission des champs de bataille nationaux**

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### **9. Avantages sociaux futurs**

#### **a) Prestations de retraite**

Conformément à la loi sur la pension de la fonction publique, les employés de la Commission sont protégés par les dispositions sur les prestations de retraite qui sont offertes par le gouvernement et qui sont communément appelées « régime de retraite de la fonction publique ». A ce titre, le calcul de la pension est fondé sur le salaire moyen des cinq années consécutives les mieux payées et les années de service ouvrant droit à pension comme suit : 2 % multiplié par le salaire moyen au-delà de la moyenne des maximums des gains ouvrant droits à pension multiplié par les années de service plafonnées à 35 ans.

Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2017-2018 s'élève à 325 346 \$ (338 890 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

#### **b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail**

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ qui s'élève à 86 787 \$ au 31 mars 2018 (97 045 \$ au 31 mars 2017), la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés. Au 31 mars 2017, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 2,31 %, et les mêmes probabilités de départ des employés pour ses hypothèses. Le changement quant à la méthodologie du taux d'actualisation suit les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 72 370 \$ au 31 mars 2018 (75 998 \$ au 31 mars 2017). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. En 2017, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 2,31 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	<b>2018</b>		2017	
		(en dollars)		
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>173 043</b>	\$	181 605	\$
Charge pour l'exercice	<b>(2 278)</b>		(542)	
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(11 684)</b>		(8 020)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>159 081</b>	<b>\$</b>	173 043	<b>\$</b>

### 10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2018-2019, les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, et des campagnes publicitaires pour les activités estivales. Pour les années subséquentes, il s'agit de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2019	2020	2021	2022	2023 et exercices ultérieurs	Total
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>311 285</b>	<b>\$ 43 959</b>	<b>\$ 39 819</b>	<b>\$ 20 358</b>	<b>401</b>	<b>\$ 415 822</b>

### 11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

## Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

### Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2018</u>		<u>2017</u>	
		(en dollars)		
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>289 070</u>	\$	<u>272 003</u>	\$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

### 12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 39 803 \$ en 2017-2018 (59 916 \$ en 2016-2017), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.

### 13. Éventualités

La Commission est partie à certaines actions et réclamations dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que la Commission a établi des provisions adéquates pour couvrir les éventualités relativement à ces réclamations. Selon l'information qu'elle a actuellement en sa disposition, la direction est d'avis que l'issue de ces actions et réclamations n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la Commission.